



**Commune d'URBES**  
**Département du Haut-Rhin**  
**Arrondissement de THANN-GUEBWILLER**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBES  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

*Sous la Présidence de M. Claude EHLINGER, Maire.*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

**Présents** : Claude EHLINGER - Thierry HAMICH – Philippe MUNSCH - Marie NUSSBAUM - Stéphane KUNTZ – Jean-Jacques WEBER - Sylvie WEBER.

**Absent non excusé** : néant

**Absent excusé ayant donné procuration** : néant

Madame Marie NUSSBAUM, Adjointe au Maire, assistée de Madame Claudia LICHTLÉ Secrétaire de Mairie, sont désignées en qualité de secrétaires de séance.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les personnes présentes venues assister à la séance du Conseil Municipal et particulièrement Madame Martine SCHNEIDER qui prendra ses fonctions d'Adjointe Administrative le 21 octobre 2019.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 8 juillet 2019
2. Démission et remplacement de M. Bernard FUCHS – commissions communales et organismes extérieurs
3. Régie de recettes - ventes sapins de Noël : tarifs 2019
4. Demande de subvention par l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Chauvelin
5. Personnel Communal : modification du RIFSEEP
6. Action sociale : gratification pour départ à la retraite d'un agent
7. Vol de barrières à l'occasion du Tour de France 2019
8. Avenir du camping municipal
9. Cérémonie commémorative du 28 septembre 2019 au Steingraben
10. Repas de Noël des Séniors

Divers et informations

**DEL 2019-09-23/001. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2019.**

Le compte rendu de la séance du 8 juillet 2019, dont copie conforme a été adressée à tous les Conseillers Municipaux, n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**DEL 2019-09-23/002. DEMISSION ET REMPLACEMENT DE M. BERNARD FUCHS – COMMISSIONS COMMUNALES ET ORGANISMES EXTERIEURS**

Suite à la démission de Monsieur Bernard FUCHS, Conseiller Municipal, en date du 15/07/2019, Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner de nouveaux délégués au sein des organismes extérieurs et au sein des commissions communales pour le remplacer et également compléter les sièges restés vacants antérieurement.

**Vu les délibérations du 17/04/2014 relatives aux désignations des délégués communaux dans les organismes extérieurs et dans les commissions communales,**

**Vu les démissions de Conseillers Municipaux et le constat de sièges vacants ;**

**Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance des sièges ;**

**Après accord de vote à main levée dans le cadre d'élections de candidats ;**

**Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, ont élu les candidatures suivantes pour siéger dans les organismes extérieurs présentant des sièges vacants :**

- **L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) : est élue déléguée de l'UDAF** en remplacement de Madame Huguette DEGERT, **Madame Sylvie WEBER, Conseillère Municipale.**
- **Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges : est élu délégué suppléant au Parc naturel régional des Ballons des Vosges** en remplacement de Madame Annaïck SERRAND, **Monsieur Thierry HAMICH, Adjoint au Maire.**
- **Le Syndicat mixte de la Thur Amont : est élu délégué suppléant** en remplacement de Madame Huguette DEGERT, **Monsieur Stéphane KUNTZ, Adjoint au Maire.**

**Le Conseil Municipal désigne, élit et installe à l'unanimité, les conseillers municipaux suivants dans les commissions communales :**

- **Le Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) : est désigné membre titulaire** en remplacement de Madame Huguette DEGERT, **Monsieur Philippe MUNSCH, Conseiller Municipal ; sont désignés membres suppléants** en remplacement de Monsieur Bernard FUCHS, **Monsieur Stéphane KUNTZ, Adjoint au Maire** et en remplacement de Madame Annaïck SERRAND, **Monsieur Thierry HAMICH, Adjoint au Maire.**
- **La Commission d'Appels d'Offres (vote à main levée) : est élu membre titulaire** en remplacement de Monsieur Bernard FUCHS, **Monsieur Stéphane KUNTZ, Adjoint au Maire.** Est élue suppléante en remplacement de Madame Annaïck SERRAND, **Madame Sylvie WEBER, Conseillère Municipale.**
- **La Commission Communale Consultative de la Chasse : sont désignés membres** en remplacement de Madame Annaïck SERRAND, **Monsieur Stéphane KUNTZ, Adjoint au Maire** et en remplacement de Monsieur Geoffroy DEBRAS, **Monsieur Jean-Jacques WEBER, Conseiller Municipal.**

**Le Conseil Municipal désigne et installe à l'unanimité les conseillers municipaux présents dans les syndicats et associations suivants :**

- **L'O.M.S.C. d'Urbès (Office Municipale des Sports et de la Culture) : est désignée représentante de la commune d'Urbès** en remplacement de Monsieur Geoffroy DEBRAS, **Madame Sylvie WEBER, Conseillère Municipale.**
- **Comité Syndical de la Brigade Verte : est désigné représentant de la Commune d'Urbès,** en remplacement de Monsieur Bernard FUCHS, **Monsieur Stéphane KUNTZ, Adjoint au Maire.**

**DEL 2019-09-23/003. REGIE DE RECETTES - VENTE SAPINS DE NOEL : TARIF 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les tarifs de la vente de sapins 2019 qui aura lieu en fin d'année.

Vu la régie de recettes de la Commune d'Urbès ;

Vu la délibération d'extension de la régie de recette pour la vente de sapins de Noël en date du 02/04/2003 ;

Vu les propositions de prix de la Sté Tschirhart pour l'achat des sapins 2019 ;

**Le Conseil Municipal après examen des prix et prestations proposées arrête les tarifs de vente de sapins 2019 comme suit :**

**Sapin Nordmann**

Taille 1 m sur 1,25 m à 15 € l'unité

Taille 1,25 m sur 1,50 m à 18 € l'unité

Taille 1,50 m sur 1,75 m à 26 € l'unité

Taille 1,75 m sur 2,00 à 30 € l'unité.

- Précise que la facture sera établie au nom de la Commune (sapins et taille des pieds) à l'instar des années précédentes.
- Sur proposition de Monsieur Stéphane Kuntz, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour acheter quelques sapins pour les besoins communaux auprès de la Sté Tschirhart de Gueweheim afin d'éviter les coupes en forêt.
- Impute les dépenses et les recettes au budget principal de la Commune 2019.

**DEL 2019-09-23/004. DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CHAUVELIN**

Une demande de subvention de 200 € a été adressée à la Commune par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin pour permettre de diminuer les charges relatives aux cotisations de l'Union Départementale, à l'organisation des formations et des interventions et également pour permettre de nouvelles acquisitions de matériel et d'équipements.

**Le Conseil Municipal après examen de la demande et délibération :**

- Décide par 4 voix **CONTRE** le versement de la subvention (Thierry HAMICH, Marie NUSSBAUM, Stéphane KUNTZ, Jean-Jacques WEBER) et 3 **ABSTENTIONS** (Claude EHLINGER, Sylvie WEBER, Philippe MUNSCH) de ne pas donner suite à la demande de subvention formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin conformément à la décision de principe prise par le Conseil.
- Précise toutefois que certaines charges actuellement supportées par l'Amicale pourraient être prises en charge par le budget du SIVU.

**DEL 2019-09-23/005. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU RIFSEEP**

Par délibération du 5 avril 2018, le Conseil Municipal a instauré le nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents (RIFSEEP).

Au vu des changements du personnel de la filière administrative sur des cadres d'emplois de fonctions nouvellement occupées, Monsieur le Maire propose au Conseil de réajuster les montants individuels annuels maximums pour la filière administrative – Adjointes administratifs territoriaux comme suit :

**Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

Filière administrative – Adjointes administratifs territoriaux		
Groupe 1	Chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, qualifications secrétaire de mairie	Max : 9 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	Max : 6 000 €

**Complément Indemnitare Annuel (CIA)**

Filière administrative – Adjointes administratifs territoriaux		
Groupe 1	Chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, qualifications secrétaire de mairie	Max : 1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	Max : 1 200 €

M. le Maire précise à l'assemblée que les autres montants, modalités de versement et dispositions relatives à l'IFSE et à la CIA votées en séance du 5 avril 2018 pour la filière administrative et la filière technique restent inchangés.

**Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité**

- **Décide de revaloriser comme suit les montants de l'IFSE et de la CIA des cadres d'emplois des Adjointes Administratifs Territoriaux à compter du 1<sup>er</sup>/10/2019 sans changements sur les autres dispositions de la délibération du 05/04/2018.**

**Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

Filière administrative – Adjointes administratifs territoriaux		
Groupe 1	Chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, qualifications secrétaire de mairie	Max : 9 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	Max : 6 000 €

**Complément Indemnitare Annuel (CIA)**

Filière administrative – Adjointes administratifs territoriaux		
Groupe 1	Chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, qualifications secrétaire de mairie	Max : 1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	Max : 1 200 €

**DEL 2019-09-23/006. ACTION SOCIALE : GRATIFICATION DEPART EN RETRAITE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une gratification à l'occasion du départ à la retraite de la Secrétaire de Mairie après 24 ans de services.

Il propose un montant de gratification équivalent à 15 € par année de service soit 360 €.

**Après délibération et vote le Conseil Municipal décide par 5 voix POUR** (Claude EHLINGER, Thierry HAMICH, Philippe MUNSCH, Sylvie WEBER, Jean-Jacques WEBER) **et 2 ABSTENTIONS** (Marie NUSSBAUM, Stéphane KUNTZ)

- **D'octroyer une gratification de 400 € pour départ en retraite à Madame Denise FUCHS, Secrétaire de Mairie.**
- **D'imputer la dépense au budget principal de la Commune 2019.**

**DEL 2019-09-23/007. VOL DE BARRIERES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des barrières en acier galvanisé ont été prêtées aux organisateurs du Tour de France 2019 les 11 et 12/07/2019 derniers. Sur 10 barrières, il s'avère que 8 n'ont jamais été retrouvées. Un dépôt de plainte a été formulé auprès de la gendarmerie de Felling par Monsieur le Maire et un dossier ouvert auprès de l'assureur de la Commune dans le cadre de la protection juridique. Le montant du préjudice a été chiffré à 477,36 €.

**Dans l'attente de nouvelles informations relatives au dossier, le Conseil Municipal prend acte des éléments communiqués par Monsieur le Maire.**

**DEL 2019-09-23/008. AVENIR DU CAMPING**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane KUNTZ, Adjoint au Maire, pour présenter les informations relatives à prochaine saison de gestion du camping municipal.

Monsieur KUNTZ informe le Conseil que Madame SIFFERLEN, actuelle gérante du camping municipal, ne pourra se prononcer sur la reprise de la gestion pour la saison 2020 qu'à partir de novembre prochain. Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce temps de réflexion et sera informé de la décision prise par la gérante lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal prend acte des informations relatives à la gestion du camping municipal dans l'attente de nouvelles informations.**

**DEL 2019-09-23/009. CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 28 SEPTEMBRE 2019 AU STEINGRABEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie commémorative au Steingraben du 28 septembre 2019 débutera à 16 h00 sur le site du Steingraben et sera suivie d'un verre de l'amitié servi à la salle des fêtes d'Urbès.

L'organisation 2019 a été suivie par les services municipaux et le Conseil Municipal en collaboration avec l'Association du Souvenir Français. Monsieur le Maire rappelle au Conseil les modalités de déroulement de la journée et propose une revue du dispositif des préparatifs : lieu-dit, salle, commandes, gerbes...

Monsieur le Maire informe également les Conseillers de la présence de Monseigneur Luc Ravel, archevêque de Strasbourg.

**Le Conseil Municipal prend acte des éléments relatifs à l'organisation de la cérémonie commémorative du 28/09/2019 au Steingraben.**

**DEL 2019-09-23/010. REPAS DE NOEL DES SENIORS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les modalités d'organisation de la fête de Noël des Séniors qui se déroulera le 14 décembre prochain à partir de 11 h00 à la salle des fêtes.

Le programme sera le suivant :

Messe suivie du repas à la salle des Fêtes préparé par le restaurant « caveau à l'Orée du Parc ».

L'animation musicale sera produite par la musique municipale.

S'agissant des préparatifs et du rangement de la salle, un tour de table et une discussion est engagée entre les membres du Conseil Municipal avec un accent particulier sur le suivi du service et le travail en cuisine.

Le menu sera prochainement choisi auprès du restaurateur.

La présence de tous les conseillers est vivement attendue ainsi que toutes les forces vives pouvant être présentes au moment des préparatifs et de la journée du 14 décembre.

**Le Conseil Municipal, à l'instar des années précédentes, valide les éléments relatifs à l'organisation de la fête de Noël des Séniors du 14 décembre 2019.**

## DIVERS ET INFORMATIONS

- Secrétariat de mairie – agence postale : en présence des deux agents administratifs, Monsieur le Maire informe le conseil des horaires de travail préétablis concernant le secrétariat de mairie et l'agence postale. Pour l'heure, il n'y aura pas de changements quant aux plages d'ouverture de la mairie. Les horaires resteront inchangés.
- Camping : remises en états des vélos utilisés au camping pour les besoins du service : estimation des réparations fixée à 250 € HT.
- Proposition d'acquisition d'un défibrillateur : une demande d'installation d'un défibrillateur a été formulée par la gérante du camping municipal suite au décès d'un résident sur place. Le débat est ouvert quant à l'opportunité d'équiper la commune d'un appareil (en plus du défibrillateur actuellement disponible au Centre de Première Intervention). Le débat se poursuit autour de la question du caractère non obligatoire d'équiper la commune et sur la responsabilité du Maire. Les avis sont divergents sans qu'aucune décision ne soit prise pour l'achat d'un équipement.
- Repas de clôture au camping municipal : Christiane et Nicolas SIFFERLEN adressent à l'ensemble du Conseil Municipal une invitation pour participer au repas de clôture de la saison 2019 le 29 septembre à midi.
- Trésorerie de Saint-Amarin : Monsieur Antoine MAZENOD succède en qualité de comptable intérimaire à Monsieur Jacques KERNALEGUEN. Dans un futur proche, la Trésorerie de Saint Amarin serait vouée à fermer et les collectivités de la vallée seraient probablement rattachées au Centre des finances publiques de Guebwiller. Monsieur le Maire remercie Monsieur KERNALEGUEN pour ses conseils ainsi que pour ses excellentes relations entretenues avec les collectivités durant 26 mois passés à Saint-Amarin.
- Gendarmerie de Felling : Le Major DESOUS a informé l'ensemble des communes de sa prise de fonctions courant juillet. Une visite sur la commune pourrait être fixée avec les élus afin d'engager un partenariat axé autour des projets sécuritaires communs.
- Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin : développement des éco-balades. Dans le cadre du projet de développement des éco-balades sur le territoire de la CCVSA, trois itinéraires ont été identifiés sur la commune d'Urbès :
  - ✓ Découverte du tunnel d'Urbès
  - ✓ Sentier des mines
  - ✓ Le See d'Urbès.L'objectif de ce projet est de permettre aux touristes de découvrir la vallée à partir des villages et à travers les spécificités locales de ses montagnes. Le projet éco-balades consiste en la valorisation de certains itinéraires. S'agissant du tunnel d'Urbès une fiche balade a été développée par l'office du tourisme et le Club Vosgien de Saint-Amarin. Une présentation est faite au Conseil Municipal.
- Les Amis de la Nature : convention entre l'Association et la Commune – captage d'eau. Le Conseil Municipal est informé qu'une convention concernant le captage des eaux sera rédigée par les services communaux.
- Travaux forestiers pour la sécurisation de la RN66 : Monsieur Stéphane KUNTZ informe le Conseil des dernières solutions envisagées en matière de travaux de sécurisation de la RN66 et particulièrement le chiffrage 2019 tenant compte du constat actuel des nombreux bois secs. Un premier chiffrage de 43 000 € de travaux de coupes a été estimé par l'ONF (coupes ONF + débardage). Ces coupes n'engendreraient pas de recettes. Au vu de ces éléments et du coût

important des travaux, il est proposé pour 2019 de sécuriser 50 m de voie au niveau du HAUT-MUR, dans la continuité des travaux réalisés en 2018. Cette proposition sera discutée avec l'ONF. Par ailleurs, des pistes de financements pourraient être étudiées avec les services de l'Etat avec toutefois aucune garantie d'engagements.

- Radar pédagogique en agglomération : Monsieur Stéphane Kuntz informe le Conseil que le radar pédagogique implanté en agglomération sur la RN66 (radar installé en haut du village) ne pourra être réparé et qu'il conviendrait de le remplacer. S'agissant du second radar implanté au bas du village, son état actuel ne présente pas d'urgence ; la question de son remplacement pourrait être traitée ultérieurement. Le prix indicatif pour le remplacement d'un radar est actuellement de 990 €. M. le Maire propose d'étudier la possibilité d'achat groupé à l'instar de ce qui s'était réalisé lors de la première acquisition avec les autres communes de la Communauté de Communes.
  
- Aire de jeux : Suite à l'installation de l'aire de jeux, le Conseil Municipal est informé des derniers constats en matière de fréquentation et d'utilisation de l'aire. Outre les petites incivilités de quelques adolescents, il en ressort que l'installation est bien fréquentée et qu'il serait peut-être judicieux d'agrémenter l'aire de jeux avec un nouvel agrès adapté aux tout-petits (moins de 3 ans). Il est rappelé que les enfants restent sous la responsabilité des parents. Le grillage sera prochainement installé ; dans l'attente, le portillon restera fermé durant les heures de classe.

La séance est levée à 22 h05.